



Contribution au débat

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION « CNR JEUNESSE »

Penser l'inter territorialité des politiques de jeunesse

Juin 2023

Suite à l'installation en septembre 2022 d'un Conseil national de la Refondation, le gouvernement a ensuite décliné en CNR thématique dont le CNR Jeunesse.

Entre 30 et 40 propositions vont émerger des groupes de travail du CNR Jeunesse. Entre 15 et 20 propositions seront retenues en juin 2023 pour constituer la Feuille de route jeunesse du gouvernement.

Le Cnajep formule des propositions afin de penser à la mise en œuvre de cette feuille de route et ce, au regard des démarches et espaces déjà existants.

Ce que nous proposons

Considérant la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui confie à la région le chef de file des politiques de jeunesse territoriales, une articulation doit être réfléchie pour que cette Feuille de route jeunesse puisse **croiser les politiques de jeunesse territoriales**.

Considérant l'article 54 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui institue que « *Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat.* », le Cnajep propose de **s'appuyer sur les processus de dialogue structuré territoriaux** animés par les Crajep pour suivre la mise en œuvre de cette Feuille de route jeunesse dans chaque région.

1. Le dialogue structuré territorial, un processus innovant

Le dialogue structuré territorial (DST) est un processus de travail qui prend le temps (une année scolaire) pour associer les jeunes à la co-construction.

Quelle articulation entre le DST et le CIJ (Comité interministériel à la jeunesse) ?

Chaque proposition retenue dans la feuille de route pourrait faire l'objet d'un processus de DST pour travailler à sa mise en œuvre dans les régions. Aux côtés du CIJ qui vise l'inter ministérialité, le DST permet de travailler l'inter territorialité des politiques de jeunesse (prévue par la loi égalité citoyenneté).

2. Le COJ, une instance clef

Conformément au décret d'octobre 2016, le COJ contribue à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques relatives à la jeunesse de 16 à 30 ans, à l'insertion des jeunes et à l'éducation populaire et au dialogue entre les acteurs concernés par ces politiques.

Dans cette optique, il dispose de trois missions qui contribuent :

- A la coordination et au dialogue entre les acteurs des politiques de jeunesse, d'insertion des jeunes et d'éducation populaire
- A l'expertise des politiques publiques
- A l'évaluation des politiques publiques

Ainsi le COJ peut :

- Suivre l'ensemble des processus en régions et favoriser le dialogue entre les acteurs
- Evaluer la mise en œuvre de cette Feuille de route jeunesse
- Etudier les autres propositions du CNR Jeunesse élaborées par les groupes de travail mais non retenues dans le Feuille de route Jeunesse

Quelle articulation entre le COJ et le CIJ ?

Le Comité Interministériel à la Jeunesse rassemble l'ensemble des ministères qui doivent être mobilisés pour mettre en œuvre une politique de jeunesse transversale.

Alors que le CIJ organise quel ministère peut mettre en œuvre telle ou telle proposition, le COJ peut :

- Poursuivre le travail d'analyse pour des propositions qui méritent d'être encore étudiées.
- Suivre la mise en œuvre de ces propositions en lien avec les Régions.

En tant qu'organisations de jeunesse et d'éducation populaire, nous sommes attachés à une méthode de construction des politiques publiques, qui garantissent des conditions de participation et de co-construction des politiques publiques :

- Assurer des réunions collectives et régulières pour fertiliser les désaccords, trouver des points d'accords résultant d'un réel dialogue entre organisations.
- Présenter un calendrier et une méthodologie en amont de la démarcheGarantir des financements réalistes pour mettre en œuvre les politiques publiques sur lesquelles les organisations sont concertées.
- Intégrer les administrations référentes des politiques publiques.

Méthode/calendrier

1. Une Feuille de route jeunesse stabilisée en juin
2. Un Comité Interministériel à la Jeunesse à la rentrée 2023, celui-ci pourrait confier aux acteurs régionaux : Conseil régional, DRAJES et Crajep le soin d'organiser une Conférence territoriale de l'action publique Jeunesse (CTAP prévue par la loi de 2017).
3. Des CTAP organisent la mise en œuvre de la Feuille de route Jeunesse et instaurent un processus de dialogue structuré territorial pour suivre la mise en œuvre.
4. Un second CIJ à la rentrée 2024 pour faire le point

A propos



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit **73 mouvements nationaux** de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et

l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep réunit **15 Crajep**, les Comités régionaux des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr
Le Cnajep est le **Conseil national de jeunesse français**, à ce titre il siège au Forum européen de la jeunesse et anime le Dialogue UE-Jeunesse : www.provox-jeunesse.fr



www.cnajep.asso.fr



Cnajep
100% Educipop



@Cnajep



cnajep@cnajep.asso.fr